|  |  |
| --- | --- |
| **MARCHES PUBLICS** | **DC2** |
| **DECLARATION DU CANDIDAT INDIVIDUEL**  **OU DU MEMBRE DU GROUPEMENT** | |

# Identification de l’acheteur

**MINISTERE DES ARMEES**

Secrétariat général pour l’administration

Direction centrale du Service Infrastructure de la Défense

Service d’Infrastructure de la Défense Sud-Est

26 avenue Leclerc – BP 97 423 – 69347 Lyon Cedex 07

# Objet de la consultation

Intitulé : SAINTE-LEOCADIE (66) - CVM - Remplacement des deux rideaux bâches du hangar

REF : ESID 25 290 / DAF\_2025\_001031

# Identification du candidat individuel ou du membre du groupement

## Cas général

**Nom commercial et dénomination sociale de l’unité ou de l’établissement qui exécutera la prestation**, adresses postale et du siège social (si elle est différente de l’adresse postale), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET, à défaut, un numéro d’identification européen ou international ou propre au pays d’origine du candidat issu d’un répertoire figurant dans la liste des ICD :

**Nom commercial et dénomination sociale** de l’unité ou de l’établissement qui exécutera la prestation :

**Adresses postale et du siège social** (si elle est différente de l’adresse postale) :

**Adresse électronique** :

**Numéros de téléphone** et de télécopie :

**Numéro SIRET**, à défaut, un numéro d’identification européen ou international ou propre au pays d’origine de l’opérateur économique issu d’un répertoire figurant dans la liste des ICD :

**Forme juridique** du candidat individuel ou du membre du groupement (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) :

**Le candidat est-il une micro, une petite ou une moyenne entreprise** au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises ou un artisan au sens au sens de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996 n° 96-603 modifiée relative au développement et à la promotion du commerce et de l’artisanat (Art. R. 2151-13 et R. 2351-12 du code de la commande publique) ?

☐ Oui ☐ Non.

## Cas particuliers en cas de marché public réservé

|  |  |
| --- | --- |
| **Statut du candidat individuel ou du membre du groupement** | |
| **1.** Entreprise adaptée  ([article L. 5213-13](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006072050&idArticle=LEGIARTI000006903712&dateTexte=&categorieLien=cid) du code du travail) ou structures équivalentes | Le contrat d’objectif valant agrément ou un certificat administratif portant reconnaissance du statut d’entreprise adaptée délivré par la direction régionale chargée de l’emploi et de la formation professionnelle ou de structure équivalente sera à produire.  Le cas échéant, indiquer l’adresse internet à laquelle ce document est accessible directement et gratuitement, ainsi que l’ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :   * Adresse internet : * Renseignements nécessaires pour y accéder : | |
| **2.** Etablissement et service d’aide par le travail([articles L. 344-2 et s](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006074069&idArticle=LEGIARTI000006797692&dateTexte=&categorieLien=cid). du code de l’action sociale et des familles) ou structures équivalentes | Indiquer ci-dessous la date de publication au recueil des actes administratifs de l’arrêté préfectoral portant autorisation de création :  Lorsqu’il n’y a pas eu de publication de l’arrêté au recueil des actes administratifs, la preuve de la reconnaissance du statut d’établissement ou de service d’aide par le travail ou de structure équivalente sera à produire.  Le cas échéant, indiquer l’adresse internet à laquelle cette preuve est accessible directement et gratuitement, ainsi que l’ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :   * Adresse internet : * Renseignements nécessaires pour y accéder : | |
| **3.** Structures d’insertion par l’activité économique ([article L.5132-4](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006072050&idArticle=LEGIARTI000006903498) du code du travail) ou structures équivalentes | La preuve de la reconnaissance du statut de structure d’insertion par l’activité économique ou de structure équivalente sera à produire.  Le cas échéant, indiquer l’adresse internet à laquelle cette preuve est accessible directement et gratuitement, ainsi que l’ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :   * Adresse internet : * Renseignements nécessaires pour y accéder : | |
| **4..** Entreprises de l’économie sociale et solidaire ([article 1er](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=F369BF918EE57F22F599A018517496DD.tpdila22v_1?idArticle=JORFARTI000029313536&cidTexte=JORFTEXT000029313296&dateTexte=29990101&categorieLien=id) de la loi 2014-856 du 31 juillet 2014) ou structures équivalentes (sauf marché de défense ou de sécurité) | La preuve de la qualification d’entreprise de l’économie sociale et solidaire ou de structure équivalente sera à produire.  Le cas échéant, indiquer l’adresse internet à laquelle cette preuve est accessible directement et gratuitement, ainsi que l’ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :   * Adresse internet : * Renseignements nécessaires pour y accéder : | |

## Cas spécifiques relatifs aux conditions de participation

1. Lorsque le candidat est inscrit sur une liste officielle d’opérateurs économiques agréés au sens de l’article R. 2143-15 du code de la commande publique et que l’acheteur est un pouvoir adjudicateur ou au sens de des articles R. 2343-16 à R. 2343-17 du même code, que l’acheteur soit un pouvoir adjudicateur ou une entité adjudicatrice :

* Indication du nom de la liste officielle :
* Références sur lesquelles l’inscription ou la certification est basée et, le cas échéant, la classification sur la liste :
* Le cas échéant, adresse internet à laquelle le certificat d’inscription sur cette liste officielle est accessible directement et gratuitement, ainsi que l’ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :
* Adresse internet :
* Renseignements nécessaires pour y accéder :

2. Lorsque le marché public n’est pas un marché de défense ou de sécurité et que l’acheteur a autorisé les candidats à se limiter à indiquer qu’ils disposent de l’aptitude et des capacités requises en application du second alinéa de l’article R. 2143-4 du code de la commande publique :

**Le candidat déclare sur l’honneur satisfaire à l’ensemble des conditions de participation requises par l’acheteur.**

# Renseignements relatifs à l’aptitude à exercer l’activité professionnelle concernée par le contrat

Le candidat ne fournit que les renseignements demandés par l’acheteur au titre de l’aptitude à exercer l’activité professionnelle.

Renseignements sur l’inscription sur un registre professionnel :

Le cas échéant, pour les marchés publics de services, indication de l’autorisation spécifique dont le candidat doit être doté ou de l’organisation spécifique dont il doit être membre pour pouvoir fournir, dans son pays d’origine, le service concerné :

Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l’ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder (applicable pour tous les marchés publics autres que MDS et, pour les MDS, uniquement lorsque l’acheteur a autorisé les candidats à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l’article R. 2343-14 du code de la commande publique) :

- Adresse(s) internet :

- Renseignements nécessaires pour y accéder :

# Renseignements relatifs à la capacité économique et financière du candidat individuel ou du membre du groupement

Le candidat ne fournit que les renseignements demandés par l’acheteur au titre de la capacité économique et financière.

## Chiffres d’affaires hors taxes des trois derniers exercices disponibles :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Exercice du        au | Exercice du        au | Exercice du        au |
| Chiffre d’affaires global (ne remplir que pour les exercices pour lesquels ce renseignement est demandé par l’acheteur) |  |  |  |
| Part du chiffre d’affaires concernant les fournitures, services, ou travaux objet du marché (si demandé par l’acheteur) | % | % | % |

Lorsque les informations sur le chiffre d’affaires ne sont pas disponibles pour la totalité de la période demandée, indication de la date à laquelle l’opérateur économique a été créé ou a commencé son activité :

     /     /

## Autres informations requises par l’acheteur au titre de la capacité économique et financière

## Pour les marchés publics de travaux

En cochant cette case, le candidat déclare qu’il aura souscrit un contrat d’assurance le couvrant au regard de la responsabilité décennale (article L. 241-1 du code des assurances).

## Documents de preuve disponibles en ligne

Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l’ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :

* Adresse internet :
* Renseignements nécessaires pour y accéder :

# Renseignements relatifs à la capacité technique et professionnelle du candidat individuel ou du membre du groupement

Le candidat ne fournit que les renseignements demandés par l’acheteur au titre de la capacité technique et professionnelle.

Le candidat ne fournit que les renseignements demandés par l’acheteur au titre de la capacité technique et professionnelle, qu’il peut récapituler ici

Documents de preuve disponibles en ligne (applicable pour tous les marchés publics autres que MDS et, pour les MDS, uniquement lorsque l’acheteur a autorisé les candidats à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l’article R. 2343-14 du code de la commande publique) :

* Adresse internet :
* Renseignements nécessaires pour y accéder :

# Capacités des opérateurs économiques sur lesquels le candidat individuel ou le membre du groupement s’appuie pour présenter sa candidature

Rubrique à renseigner dans l’hypothèse où le candidat ou l’un des membres du groupement s’appuie sur la ou les capacités d’un autre opérateur économique, quelle que soit la nature juridique des liens qui l’unissent à cet opérateur, en application du II de l’article R. 2142-3 du code de la commande publique auquel l’article R. 2342-2 renvoie.

(Joindre, pour chaque opérateur économique, en annexe du DC2, tous les renseignements demandés par l’acheteur dans l'avis d'appel à la concurrence ou l’invitation à confirmer l’intérêt ou en l’absence d’un tel avis ou d’une telle invitation, dans les documents de la consultation. Le candidat sera tenu d’apporter la preuve que chacun des opérateurs économiques mettra à la disposition du candidat individuel ou du membre du groupement les moyens nécessaires pendant toute la durée d’exécution du marché public ; en cas de MDS, cette preuve est à fournir au stade du dépôt de la candidature.)

Désignation du (des) opérateur(s)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| N° du lot | Nom du membre du groupement concerné | Nom commercial et dénomination sociale, adresse de l’établissement (\*\*), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET de l’opérateur sur les capacités duquel le candidat ou le membre du groupement s’appuie (\*\*\*) |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

*(\*) En cas de candidature individuelle, le renseignement de cette rubrique est inutile.*

*(\*\*) Préciser l’adresse du siège social du membre du groupement si elle est différente de celle de l’établissement.*

*(\*\*) Pour les groupements conjoints.*

*(\*\*\*) À défaut, un numéro d’identification européen ou international ou propre au pays d’origine du candidat issu d’un répertoire figurant dans la liste des ICD.*

# Renseignements spécifiques aux marchés publics de défense ou de sécurité

## Renseignements relatifs à la nationalité du candidat individuel ou du membre du groupement

## Documents, renseignements ou justificatifs permettant d’évaluer si le candidat individuel ou le membre du groupement répond aux critères d’accessibilité à la procédure indiquée dans l’avis d’appel à la concurrence

(Uniquement lorsque l’acheteur a ouvert la procédure de passation aux opérateurs économiques des pays tiers à l’Union européenne ou à l’Espace économique européen)